



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17165359

code

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14 -11- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0897.994.227

Dénomination

(en entier) : "AUDIT & INDUSTRIAL MANAGEMENT"

(en abrégé) : "AIM"

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Quai des Usines, 12 à 7800 ATH****Objet de l'acte : Modification aux statuts**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à Tournai (Marquain) le 6 novembre 2017, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "AUDIT & INDUSTRIAL MANAGEMENT", en abrégé "AIM", s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de gérant Monsieur René RIPER, domicilié à 34980 Combaillaux (France), rue des Hauts de la Fontaine, 1bis, à compter du 2 octobre 2017.

Décharge lui sera donnée de son mandat lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée désigne comme nouveau gérant Monsieur PICARD Joël, précité, à compter du 2 octobre 2017 et pour une durée indéterminée.

L'assemblée décide que son mandat sera exercé à titre gratuit, sauf autre décision ultérieure de l'assemblée générale.

DEUXIEME RESOLUTION

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification de l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Le rapport du gérant sera déposé au greffe du Tribunal du Commerce, en même temps qu'une expédition des présentes.

TROISIEME RESOLUTION

1°) L'assemblée décide d'étendre ainsi qu'il suit, l'article 3 relatif à l'objet social :

« - La prise de participation dans toutes les sociétés.

L'acquisition et la jouissance par voie d'apport ou d'achat de toutes valeurs mobilières.

Les activités de gestion et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital des sociétés et de ses filiales.

- Les conseils et l'assistance aux entreprises pour les affaires et la gestion.

- Les conseils en matière financière, d'investissement, de fusion et acquisition.

- L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers dont elle est ou pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- L'aliénation du ou des bien ou droits immobiliers appartenant à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la prise d'intérêts et de participation dans toute société du même objet, et généralement toutes opération quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ; toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation. »

2°) L'assemblée décide enfin du dépôt des statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Edouard JACMIN, Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-
houden
aan het
Bèlgisch
Staatsblad



Déposé en même temps : expédition conforme, statuts coordonnés et les rapports

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening